



MAIRIE DE  
SAUMANE DE VAUCLUSE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

Envoyé en préfecture le 09/07/2015

Reçu en préfecture le 09/07/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAUMANE DE VAUCLUSE (84800)

N° 089 - 2015

Date de convocation : 10 juin 2015 - Date d'affichage : 10 juin 2015

### Séance du 17 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le 17 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Saumane régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **Madame Laurence CHABAUD-GEVA, Maire**.

#### OBJET :

**MUNICIPALISATION DE LA  
CANTINE SCOLAIRE DE  
SAUMANE DE VAUCLUSE**

Laurence CHABAUD-GEVA, Monique ETIENNE, Patricia ALLEMAND, Philippe MORELLO, Patrice FRELY, Yves ROLAND, Joël PELLARIN, Catherine GUILLAUMOND, Patrick SIMBOLOTTI, Jean-Marc GINOUX, Edith GOMEZ-DOFFIN

Procurations : Gilbert TROUILLER donne procuration à Mme le Maire  
Georges JAUBERT donne procuration à Patrice FRELY

Absents excusés: Heidi BAILLY

Absents : Aurélie JEAN

Membres en exercice : 15 – Quorum 8 - Présents 11- Exprimés 13

Madame le Maire informe qu'actuellement la gestion de la cantine est effectuée par l'association Cantine Scolaire. Elle précise que Saumane confectionne les repas pour Fontaine de Vaucluse, dans le cadre du RPI.

Un agrément pour l'activité cuisine centrale en liaison chaude a été attribué par la Direction départementale de la protection des populations à Saumane.

Dans un souci de simplification administrative, en accord avec l'association de la cantine et la Mairie de Fontaine, il est proposé de municipaliser la cantine scolaire à partir de la rentrée scolaire 2015.

**Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Madame le Maire  
Après avoir délibéré, à l'unanimité,  
DECIDE**

- De municipaliser la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.
- Les factures fournisseurs seront payées directement par le budget communal.
- La facturation de la participation des familles de Saumane et de Fontaine sera établie sous forme de titres de recettes émis par la mairie de Saumane en fin de mois
- Les sommes devront être acquittées par les familles auprès du Trésor Public chargé du recouvrement.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier
- Précise que des crédits sont inscrits au budget primitif 2015 de la commune

Fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire

Laurence CHABAUD-GEVA

#### ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE LE :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

